





CRITERES D'ELIGIBILITE FONDS D'INVESTISSEMENT DIASPORA

La présente fiche a pour objet de renseigner les Sénégalais de la Diaspora sur les Critères d'Eligibilité du fonds d'investissement

- 1- Etre Sénégalais de l'Extérieur :
 - disposant d'une Carte d'Identité Nationale du pays d'accueil ou d'une Carte Consulaire ou tout autre document prouvant le séjour à l'étranger,
 - Le candidat promoteur (principal) doit résider en Italie plus précisément.
- **2-** Avoir une **entreprise de droit Sénégalais**, formalisée, avec reconnaissance juridique (Entreprise Individuelle, GIE, SARL, SA, etc);
 - Les entreprises en cours de formalisation au moment du dépôt des dossiers de candidatures, auront une dérogation de quinze (15) jours au maximum, pour être formalisée.
- **3- Etre responsable** d'une activité productive déjà existante au Sénégal, dans les Secteurs et Régions éligibles (ciblées):
 - La capacité de création d'emploi, est vivement souhaitée.
- **4-** Etre disponible à se déplacer au Sénégal pour suivre les activités du projet, à défaut avoir **un représentant légal** (délégué) résidant au Sénégal :
 - Dans ce cas de figure, intégrer dans le dossier une lettre de mandat (de procuration) au nom du délégué: afin de lui permettre de pouvoir signer la convention de subvention avec COOPI, au Sénégal, une fois sélectionné; de pouvoir agir au nom du Promoteur Principal sélectionné, dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées au Projet;
- 5- Avoir des Compétences et une Expérience avérée dans le secteur d'activité proposée;
- **6-** Engagement du promoteur à prendre en charge les **frais liés au Fonds de Roulement** (Charges du personnel, charges locatives, frais liés aux taxes et impôts etc...), en guise

Projet "Vivre et réussir chez moi"- Sviluppo locale e territorializzazione delle politiche migratorie in Senegal – AID 011420







d'Apport Personnel. Les frais liés à la matière première, <u>qui sont en ligne avec le projet</u>, seront pris en charge par le Fonds.

- Tout promoteur sélectionné, pourrait ouvrir un compte "bancaire", s'il ne l'a pas encore, auprès d'une institution financière ou d'une institution de microfinance, au Sénégal;
- **7-** Les activités des candidats promoteurs doivent être localisées au Sénégal, dans les **régions de Tambacounda et / ou de Kaolack** (<u>les deux régions cibles</u>).
- 8- Age des candidats promoteurs : maximum 65 ans; âge minimum 25 ans;
- **9-** Le buisines plan doit être accompagné par les **factures pro-forma**, attestant le besoin en matériels d'investissement et en matière première.
 - Les promoteurs ont jusqu'à la notification de leur sélection définitive pour les envoyer.

10- Secteurs d'activités éligibles :

- Agriculture & Agrobusiness
- Services (NTIC etc....)
- Artisanat et Textile;
- Energies renouvelables;
- Restauration;
- Mode (Coiffure, Couture etc....).

Fait à Dakar,

Le 09/12/2019

Le Comité d'Evaluation

